

LE MESSAGEUR THOUARSAIS



Prochaines sorties 2026



Janvier : LIGUGE



Mars : retrouvailles dans le Marais Poitevin



Mai : La Vélo francette

ASSOCIATION CAMPING-CARS NORD DEUX-SEVRES

Espace clubs Michel Olivier
5 Rue Denfert Rochereau 79100 THOUARS
Site web : www.acnds.org

VOUS VENDEZ
VOTRE CAMPING-CAR?

SOLUTION RAPIDE:

DÉPÔT VENTE

OU

RACHAT CASH

ESTIMATION GRATUITE
EN CONCESSION:

05 49 09 13 32

NOUVELLES



MARQUES

ETRVSCO

Qualité allemande & Design italien

PÖSSL

Savoir-faire depuis plus de 30 ans



VENEZ DÉCOUVRIR LA NOUVELLE GAMME 2026

CAMPING CARS NIORTAIS

479 AVENUE DE PARIS 79000 NIORT - CONTACT@CCN79.FR



ÉLUE 3^{ème}
Aire préférée
des FRANÇAIS
en 2020

Aire de  43
La Salaison

PRADELLES

SEJOURS TOURISTIQUES
Sur Mesure!
pour groupe de 20
visites - détente - restauration
en Haute-loire / Ardèche / Lozère
personnes minimum

Boutique
Salaisons de Pradelles
Artisanale & traditionnelle
1200m²
Chocolaterie Familiale
Route du Parc - 43400 PRADELLES
04 71 00 85 49
c.pra@salaisons-de-pradelles.fr






70 Places
GRATUITES


2 bornes
VIDANGE


2 bornes
d'EAU


ELECTRICITÉ
24 / 24


Aire
Pique-nique


WIFI
GRATUIT

N : 44° 77' 817"
E : 3° 88' 541"

FRANCE PASSION  

www.salaisons-de-pradelles.fr

SOMMAIRE

Page 1 : Couverture

Page 2 : Publicité

Page 3 : Mot du Président

Page 4 : Organigramme du CA

Page 5 : Infos

Pages 6 à 8 : Sortie Béarn

Pages 9 à 13 : Sortie Nord - Pas de Calais

Page 14 : Article de presse

Pages 15 à 17 : CR Assemblée générale

Pages 18-19 : AG FFACC à BELLEY

Page 20 : Salon Camping-car de Niort

Page 21 : Sortie 1 er semestre 2026

Page 22 : projets 2026

Page 23 : Conditions Générales de Ventes

Page 24 : Calendrier année 2026

LE MOT DE LA PRESIDENTE



Chers Adhérents, et amis,

L'année 2025 s'achève en douceur, les sorties organisées ont obtenu un grand succès tant au niveau de la participation que de l'ambiance.

Au mois d'octobre, l'Assemblée générale a rassemblé un grand nombre d'adhérents à Ste Radegonde et merci infiniment pour votre présence. Le diaporama réalisé par Bernard Migeon vous a été transmis à la mi-octobre pour vous rappeler tous les moments de convivialité, des périples avec des photos à l'appui... pour cette année riche en événements.

Les animations du week-end ont été appréciées par tous. La prestation par Mehdi Ouazzani nous a étonné et enchanté de par son originalité, le domaine de la magie est une source de plaisir à tout âge. La partie musicale a été dynamique, bien rythmée sur des airs connus aussi bien le samedi soir que le dimanche avec une ambiance musette et des solos de trompette incroyables.

Novembre rime avec la présence du Club au salon de Niort. Cette manifestation nous permet de promouvoir notre association et aussi de présenter au public nos escapades dans différentes régions de France et en juin au Portugal. La tombola permet d'offrir une adhésion à un couple, les gagnants pour 2026 sont Mr et Mme SOULARD Philippe de Courlay.

Le mois de décembre est synonyme de fêtes, Noël en famille, Nouvel An avec les amis et vacances pour d'autres.

L'année 2026 se profile déjà et La Galette des Rois est la première sortie attendue par l'ensemble des adhérents. Elle se déroulera dans la Vienne entre St Savin, Civaux et Ligugé. Le programme est prêt avec des découvertes, du patrimoine et de la détente.

Je tiens à remercier tous les adhérents qui organisent les sorties, proposent des circuits, préparent les compositions florales qui égaiant les tables. J'associe également toutes les personnes de bonne volonté qui nous aident à préparer les salles et donnent de leur temps pour faire plaisir aux autres.

L'ACCNDS existe grâce à tous les adhérents, par votre présence, votre motivation, votre bonne humeur.

Je vous souhaite de **Bonnes fêtes de fin d'Année** et mes **Meilleurs Vœux pour 2026**.

Amitiés.

Dominique

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Présidente
Dominique JOLLY
☎ 06 61 52 07 82
Email : domiejolly984@gmail.com



Vice-Président
Jacques GABORIAUD
☎ 06 08 25 01 91
Email : jagaboriaud@wanadoo.fr

Président d'Honneur
JOURNAUD Jacques

Vice-Président d'Honneur
MORIN Gilles



Trésorière
Denise PILLET
☎ 06 30 89 81 73
Email : denise.pillet@orange.fr



Secrétaire
M-Thérèse MARQUOIS
☎ 06 10 48 05 50
Email : mthmarquois@gmail.com



Relations publiques
Bernard MIGEON
☎ 06 07 36 71 77
Email : b.migeon@migeonb.fr



Commission Sécurité
Alain REDUREAU
☎ 06 76 16 20 69
Email : redureauac@hotmail.com



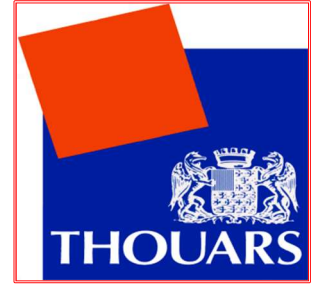
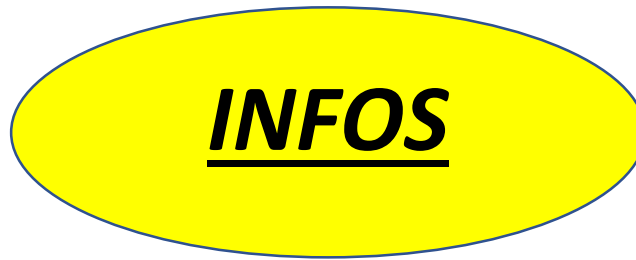
Commission Sécurité
Alain PALLUAU
☎ 06 81 24 22 90
Email : alain.palluau0311@orange.fr



Commission voyages
Martine LEPINE
☎ 05 49 93 62 80
Email : martine-lepine@orange.fr



Commission Voyages
André VERGNAUD
☎ 06 80 42 42 97
Email : dedenicole79@hotmail.fr



INTERNET et la FFACCC

Vous pouvez consulter sur le net le site de la FFACCC – WWW.ffacc.info Ou
WWW.ACCNDS.org

Toutes les informations concernant notre mode de loisir, les clubs, les sorties, les partenaires, etc...

Association Camping-Cars Nord Deux Sèvres

(Membre de la FFACCC)

Régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901 inscrite sous le n° 0791003481 le 18 / 12 / 2002 à la sous-Préfecture de Bressuire
Espace clubs Michel Olivier 5 rue Denfert Rochereau 79100 THOUARS Tél : **06 61 52 07 82**

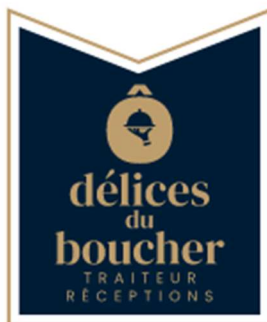
Email : domiejolly984@gmail.com - Matr. Voyages n° IMO 75100284 – Assur. MACIF n° 15195976

Ce journal a été mis en page par Bernard Migeon et réalisé par des participants aux différents voyages
La rubrique « INFOS THOUARS » est là pour recueillir les petites annonces, les demandes diverses de voyage, de renseignements sur les sorties etc... Faites vos envois par email aux adresses Email des membres du bureau en page 4 de notre journal.

Cette revue est exclusivement réservée à l'information des membres du club et de ses sympathisants et ne peut être vendue.

**Le club compte à ce jour
72 adhérents**

**BIENVENUE AUX
NOUVEAUX ADHERENTS
2025**



- . BRAULT Alain et Christine
- . FARRE Martial et Claudie
- . METEAU Yves et Yveline

Vincent Dumoulin

79100 THOUARS

contact@odelicesduboucher.com

0549660805 0630706177



Compte-rendu de la sortie Béarn ,Pays Basque du 18 au 30 Septembre 2025

Judi 18 : Nous sommes 15 personnes 8 camping- cars à nous retrouver sur l'aire de stationnement de la fromagerie d'Aramits, d'autres camping- cars sont déjà installés et nous serons une cinquantaine sur l'aire pour la fête des bergers.

Vers 18h, une fois installés, nous avons le pot d'accueil.

Vendredi 19 : Après une nuit calme, nous découvrons la vallée de Barétous et ses collines, à pied pour certains sans oublier le ramassage des châtaignes et du vélo pour les autres, parfois il faut mettre pied à terre car les bosses sont vraiment des cols. De la bonne fatigue !!!

Le soir, certains ont participé au loto mais parmi nous pas un chanceux !!!



Samedi 20 : La fête est lancée et les animations se préparent avec les classements des chiens de bergers et leur maitre, les défilés folkloriques ainsi que le comice du fromage dégustation et remise des prix)



Le soir ; repas-spectacle sous chapiteau ; 830 repas servis et ensuite le 32ème concours de chants traditionnels pour le trophée très convoité et ce sont deux jeunes femmes qui gagnent cette année.

Dimanche 21 : La fête est un peu gâchée par le temps maussade ; la messe qui a lieu ordinairement en pleine air, s'est retrouvée dans l'église, mais malgré cela les défilés dans les rues avec les sonnailles, les animaux, les vieux matériels accompagnés par les groupes musicaux et danse sur échasses nous ont pleinement satisfaits. Le marché fermier a bien eu lieu le samedi et dimanche mais les spectateurs étaient moitié moins nombreux.



C'était malgré tout une belle fête !!!

Lundi matin 22 : Nous nous dirigeons vers Mauléon-Licharre pour visiter l'entreprise Don Quichosse (fabrique d'espadrilles)

Avant, nous découvrons la ville, son château et à 14h la visite. Nous sommes reçus par le directeur qui nous explique de A à Z la méthodologie pour fabriquer les espadrilles. De père en fils cette entreprise malgré la difficulté continue de perpétuer la qualité et rien que la qualité.

La gamme est très étendue et loin de l'espadrille de base que l'on connaît.

Visite intéressante

Nous nous dirigeons à Salies de Béarn ou nous passons la nuit.



Mardi 23 : Petite déception car nous n'avions pas de place à l'aire de camping-cars mais un parking juste à côté nous était réservé.

Visite de la ville le matin (à découvrir) et à 14 h nous avons rendez-vous aux salines pour découvrir le sel et la manière de le récupérer au travers d'une vidéo qui nous laisse un peu sur notre faim ?

Un petit encas nous est offert et c'est pour compléter cette histoire du sel à Salies de Béarn que à 14h nous allons découvrir le musée du sel. La charmante dame de l'accueil nous fait l'historique avec un humour accrocheur. La visite est tout aussi intéressante.

Certains veulent de l'électricité et c'est au camping que nous passerons la nuit.



Mercredi 24 : Nous partons visiter les grottes d'Isturitz et d'Oxocelhaya. Déjeuner sur le parking et à 14h, un guide nous présente avec beaucoup de brio ces belles grottes et leur histoire.

Nous allons ensuite au camping « Le Chourio » à Ascain.



Jeudi 25 : Nous avons ce matin à récupérer les deux mini bus réservés pour une balade groupée dans les Aldudes.

9h, départ pour la visite des truites Banca. Elevage situé dans la vallée bénéficiant de l'eau naturelle qui s'écoule dans cette vallée. La personne qui nous guide est née ici et c'est avec une très grande connaissance qu'elle nous en explique tous les tenants et aboutissants. De la naissance à la transformation, les truites arc-en-ciel n'ont plus de secrets pour nous.



Nous poursuivons notre chemin pour arriver chez Pierre Oteiza ; un déjeuner nous attend et nous y découvrons les spécialités basques. Après les explications de Mme Oteiza et la renaissance de ce porc basque qui a failli disparaître, un apéro à base d'Izarra nous est servi. Une assiette de charcuterie bien garnie, le fromage du pays et un gâteau basque a constitué notre menu arrosé par un vin de pays.

Après le repas, une balade digestionnelle nous est proposée pour découvrir le port basque dans la montagne. Une petite visite à la cave d'Irouléguay et nous rentrons à Ascain.



Vendredi 26 : Visite de la maison Lartigues 1910 spécialité de linge basque. Nous avons eu une visite guidée intéressante. Le magasin est magnifique avec des produits de qualité.

L'après-midi, nous avons fait deux équipes, l'une pour voir le musée de la pelote basque à St Pé de Nivelles, les autres voulaient aller à la Rhune. (Trop de monde pas de petit train)

Au musée, nous avons découvert la fabrication d'une pelote basque et tous les jeux qui consistent à frapper la balle soit à main nue, soit avec une raquette ou avec une chistéra. Ces jeux se jouent soit sur un fronton, dans un trinquet (petite salle fermée) ou autres.



Samedi 27 : C'est à Dax, au musée de l'hélicoptère que nous nous rendons. Après le déjeuner sur le parking, nous sommes reçus pour la visite par un ancien militaire qui nous commente les différents appareils exposés. Il nous explique comment fonctionne un hélicoptère et nous apprenons beaucoup car c'est plus compliqué que l'on peut imaginer.

Du plus petit au plus grand et du plus ancien au plus récent ceux de la gendarmerie à ceux qui ont fait l'Indochine, nous en prenons plein les yeux.

Merci à ce Monsieur qui a été clair et nous a intéressés.

Nuit au camping « Le Luy » qui se trouve à cinq minutes.



Dimanche 28 : Nous allons en covoiturage à Sourcéo situé à st Paul les Dax pour se ressourcer.

Entre les bains d'eau chaude ou froide, les bains bouillonnants, les jacuzzis, les hydrojets les hammams et saunas, tous sont ressortis après deux heures la mine heureuse et un peu rosée.

Nuit à Léon



Lundi 29 : Matinée libre, nous en profitons à pied (8 km 400) pour découvrir l'embouchure du courant d'Huchet qui se jette dans la mer depuis l'étang de Léon.

14 h Balade en barque sur le courant d'Huchet surnommée l'amazone Landaise ; c'est en slalomant au travers des branches d'arbres par lesquels les rayons du soleil s'infiltrent que nous découvrons cet univers magnifique.

Mardi 30 ; 9h nous nous quittons après un petit déjeuner à la fraiche

Merci à tous les participants

Fin de la balade

Jacques



Accueil Nos cartes & menus Actualités Contact ☎ 06 24 13 41 71

BRESSUIRE • AIRVAULT

Location de salles
LE DOMAINE DE LA SAPINIÈRE

le Cygne

TRAITEUR

PARTICULIERS
ENTREPRISES
ASSOCIATIONS



Carte Traiteur



Carte Mariage



Menus Salons & Foires



Cartes Plateaux repas



Un traiteur pour tous vos événements

Notre service traiteur vous propose différentes formules pour votre menu mariage, vos réceptions privées, repas de famille, plateaux repas, ou tout autres événement... En tant que traiteur, nous nous adaptons à toute vos manifestations en vous proposant différentes variétés de plats : petits fours, réception de mariage, plat unique, etc. Nous proposons également des animations culinaires.

[Nous Contacter](#)

[Partager](#) [Partager](#)



Compte rendu sortie Nord – Pas De Calais – Lille

du 30 août au 8 septembre 2025



Jour 1 : Samedi 30 Août 2025

Nous sommes au Touquet Paris Plage. Lieu de rencontre pour notre périple. 13 Campings- cars et 24 personnes sont au rendez-vous.

Nous nous installons pour les présentations et pour donner un aperçu des jours à venir.

Après-midi balade le long de la plage de la baie de Canche, regard sur les jolies villas touquettoises, son marché couvert et son église Sainte Jeanne d'Arc.



Fin de soirée retour au parking avec apéro de bienvenue, puis organisation des équipes pour les jeux.

Jour 2 : Dimanche 31 Août 2025

Départ pour Boulogne Sur Mer. Arrivés devant l'aire de camping-car, la barrière ne s'ouvre pas. Nous sommes tous les uns derrière les autres à attendre que le service de dépannage nous vienne en aide. Quand tout l'équipage fût rentré sur l'aire, nous partons retrouver notre guide qui nous attend pour 1h30 de visite de la ville fortifiée.

A travers les ruelles pavées, nous contemplons deux mille ans d'histoire :

- Les fortifications médiévales et le château comtal.
- Le Beffroi, inscrit au Patrimoine mondial de l'Humanité par l'Unesco, ancien donjon du XIIe siècle.
- L'Hôtel de ville de 1734.
- La Basilique Notre-Dame de Boulogne (XIXe siècle), siège de l'un des plus anciens lieux de pèlerinage d'Europe.

Fin de visite, nous décidons de nous installer au « bistro du vingt » situé en plein cœur de Boulogne Sur Mer. Endroit tout trouvé pour passer un moment de plaisir, et pour découvrir les spécialités de la région comme par exemple des moules au Maroilles (le délice du Nord).

Et pour la digestion : nous allons vivre une échappée tropicale à Nausica : un univers coloré peuplé de poissons exotiques, coraux et mangroves.

A chacun son rythme pour le retour au camping-car ou jeux et apéro nous attendent pour finir la soirée.

Jour 3 : Lundi 1^{er} septembre 2025

Aujourd'hui nous partons visiter un site remarquable classé en zone naturelle d'intérêt écologique.

Et c'est aussi un site emblématique du parc naturel régional des caps et Marais d'Opale et l'un des plus attractifs du nord de la France c'est Le Cap Gris-Nez. Ce point littoral français est l'un des plus proches de l'Angleterre (seulement 30,3 kms)



Dans l'après-midi, Mr Schmitt, notre guide, nous emmène pour une balade de 2h sur le sentier des peintres, pour nous faire découvrir l'histoire de ces artistes venus à partir de 1880 et qui étaient séduits par l'exceptionnelle beauté des paysages et de la lumière de Wissant, de sa baie et du Site des Deux-Caps. Ce foyer de création artistique reste aujourd'hui connu sous le nom d'Ecole de Wissant.

Fin de soirée nous partons dormir à la ferme de l'horloge chez Mr Hamy. Apéro et Jeux de palets pour finir la journée.



- **Jour 4 : Mardi 2 septembre 2025**

Ce matin c'est en direction de Calais qu'un guide nous attend, pour un circuit de 2h, afin d'y découvrir les incontournables du centre-ville, tels que l'hôtel de Ville, son Beffroi et la statue des 6 Bourgeois, ainsi que l'Eglise Notre -Dame ou encore la tour du Guet.

Petite anecdote : Les 2 statues sur la place d'armes, rappellent que c'est devant la mairie de Calais, le 6 avril 1921 que les de Gaulle se sont dit oui.

Fin de la visite, direction Le Café de Paris afin de satisfaire nos papilles avec une cuisine authentique et gourmande.
Nous avons découvert la spécialité d'un plat flamand : le potjevleech.



15 H. Nous embarquons pour un voyage à bord du Dragon de Calais. Une sortie insolite de 45 mn, sur la Côte d'Opale, au rythme de cet animal d'exception ! Nous flânon sur la terrasse panoramique incrustée à son dos et partons à la découverte du front de mer de la ville de Calais ! Très expressif, il crache du feu, de la fumée et de l'eau. C'est à la fin du voyage, devant l'animal pour une photo de groupe, que nous avons tous, plus ou moins été arrosé par surprise ! Un moment inoubliable.



Jour 5 : Mercredi 3 septembre 2025

Aujourd'hui nous sommes à Bergues : Bienvenue chez les Ch'tis ! Dans les Hauts-de-France, alors même que la ville est en réalité flamande et non ch'ti, Bergues a su conquérir la ferveur populaire grâce au film de Dany Boon. Tout d'abord balade commentée de 40mn dans un tramway des années 1900, qui nous emmène découvrir l'histoire et le patrimoine, de Bergues. Ce fût un très bon moyen pour faire la visite sans se fatiguer et découvrir l'iconique beffroi, les ruelles, les fortifications et les canaux entourant la commune.



Plus de 15 ans après son immense succès, un guide nous emmène sur les lieux du film. Nous découvrons les charmes de l'adorable cité flamande avec des anecdotes croustillantes sur le tournage !
Bienvenue à Bergues les biloutes !

Fin de la visite, il ne fallait surtout pas oublier d'aller prendre un verre à l'incontournable Café de la Poste (célèbre pour la scène du vélo).



Quelques expressions chti

Tout cha ch'est du bred (Tout cela ne vaut pas grand-chose)

Cha n'vaut pas un pet d'lapin (ça ne vaut rien)

I fait un tims d'quien (Il fait un temps détestable)

Et pour finir la soirée, au moment de l'apéro, des jeux de mimes par équipe, qui nous ont mis dans une super ambiance.



Jour 6 : Jeudi 4 septembre 2025



C'est le départ, pour nous rendre à la Coupole d'Helfaut-Wizernes qui est un bunker de la Seconde guerre mondiale. Sous ce dôme colossal de 55 000 tonnes construit par les nazis s'est installé un centre d'histoire fascinant avec l'exposition des projets fous des Allemands, la fusée V2 et un mémorial des déportés. Une très agréable visite guidée durant laquelle nous avons découvert à la fois l'histoire des lieux (la coupole devait être une aire de lancement de V1 et V2 durant la seconde guerre mondiale mais le projet n'a jamais abouti) et les mystères de l'univers.

Déjeuner dans C.C. Puis 75 kms nous attendent pour nous rendre à Comines, chez Mr Lesaffre éleveur d'escargots. Hôte très accueillant et passionné qui nous fait découvrir leur ferme hélicicole. La visite des lieux permet d'en apprendre toujours plus sur ces mollusques, de la reproduction à la dégustation.

Apéro, dîner et nuit sur place



Jour 7 : Vendredi 5 Septembre 2025

La journée commence par un départ en vélo, pour nous retrouver à l'arrêt de bus qui nous emmène à Lille. Nous retrouvons la guide sur la place Rihour, pour la visite de la vieille ville : Le Palais Rihour, la Vieille Bourse, l'Opéra, La Cathédrale Notre Dame De La Treille.

Les exposants commencent à s'installer pour la grande braderie du lendemain. Nous prenons le métro pour nous rendre au restaurant 1^{er} Mai.

Nous nous entassons dans plusieurs rames de métro, mais au moment de descendre, il nous manque Nicole !!! elle n'a pas pu descendre et est sortie à la station suivante puis est revenue par la ligne inverse.

Bravo Nicole pour son sang-froid...

L'après-midi nous embarquons à bord du bateau promenade – Le Moussaillon.

Croisière d'une heure sur la Deûle, au départ de la Citadelle, et découvrons Lille autrement !

Un moment paisible pour explorer la ville sous un nouvel angle, entre nature, patrimoine, et histoire de l'eau.

Fin de soirée nous reprenons le bus jusqu'à Comines, puis les vélos pour une deuxième nuit sur l'aire de Mr Lesaffre. Une journée bien remplie, pleine de souvenirs !!!

Jour 8 : Samedi 6 septembre 2025

Braderie de Lille : nous vivons le plus grand marché à ciel ouvert d'Europe, au cœur d'une fête populaire hors norme, où particuliers et professionnels nous proposent une multitude de bonnes affaires.

Sur les façades, des banderoles flottent au vent. Dans les rues, une marée humaine avance au rythme des trouvailles.

Plus de 500 tonnes de moules sont consommées, accompagnées de frites croustillantes, dans une ambiance conviviale et joyeuse.



Fin de soirée de retour à

Comines, tous réunis devant un apéro, nous contemplons dans la joie les achats de chacun ...

Jour 9 : Dimanche 7 septembre 2025

Trois nuits passées à Comines, nous quittons cet endroit incontournable, ainsi que des propriétaires remplis de gentillesse et de passion.

Matinée libre. Chacun arrive à son rythme sur l'aire de C.C. en pleine ville d'Arras. Le temps d'un après-midi, dans un cadre propice au ressourcement, nous prenons le temps de vivre aux terrasses des nombreux cafés et restaurants qui bordent les deux places les plus célèbres des Hauts-de-France : La Grand' Place et La Place des Héros. Un guide passionné nous fait découvrir cette ville riche de 2000 ans d'histoire. Fin de soirée : Jeux, apéro ...



Jour 10 : Lundi 8 septembre 2025

Aujourd'hui direction Lewarde pour découvrir le plus important musée de la mine en France. Une immersion guidée dans les galeries minières. Les reconstitutions permettent réellement de se mettre à la place des mineurs de l'époque.



Visite terminée, photo de groupe stylée !!!

Nous partons ensuite à Monchecourt (France passion) à la ferme Brabant. C'est une exploitation agricole de polyculture / élevage laitier.

Vente en direct de leurs produits au magasin.

Ce sont 2 frères avec dix salariés qui cultivent des céréales comme le blé, mais aussi des pommes de terre, des betteraves sucrières, du lin, des haricots verts, du maïs doux, etc...

Ils sont spécialisés dans la culture et le stockage des pommes de terre pour l'industrie de la frite.

Un concours de pétanque dans l'après-midi, sous un soleil radieux.

Puis au dîner convivial autour d'un plateau de charcuterie, fromages puis dessert préparé par « la ferme brabant ».

Et pour finir la journée le chef nous fait la visite très intéressante de la méthanisation agricole et de l'électricité photovoltaïque.

La méthanisation est un processus biologique et naturel de dégradation anaérobie de la matière organique fermentescible. Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme !!!

Et c'est sur cette visite, que se terminera notre périple. Demain chacun repartira de son côté.

Bravo au groupe pour son dynamisme, sa solidarité, et pour l'envie sincère de passer un séjour inoubliable.

Dédé & Nic

LOISIRS

La découverte du patrimoine, priorité de l'Association des camping-caristes

Depuis plus de vingt ans, l'Association camping-cars Nord Deux-Sèvres (ACCNDS) fait voyager les camping-caristes dans la simplicité et organise une dizaine de sorties dans toute la France et une à l'étranger.

Les effectifs de l'Association camping-cars Nord Deux-Sèvres sont stables avec 72 équipages, dont trois nouveaux. Samedi 11 octobre, Dominique Jolly a présidé, à Sainte-Radegonde, l'assemblée générale de l'ACCNDS, dont le siège est à Thouars. 51 adhérents ont écouté puis approuvé les différents rapports.

Premier rendez-vous en janvier

« Le but de notre association est de proposer des sorties et événements, comme la Montgolfière de Thouars, et de favoriser les échanges amicaux entre camping-caristes. Un calendrier est établi chaque année qui propose de nous retrouver en France et à l'étranger, à la découverte d'une ville ou d'une région. Notre premier rendez-vous est fixé en janvier avec la galette des rois puis nous aurons ce que nous appelons les Retrouvailles dans le Marais poitevin », précise la présidente.

Une sortie à vélo sur le parcours de la Vélo Francette ou une marche pour les amateurs de randonnée, la découverte de la région nantaise, un circuit en Hollande du 6 au 17 avril et les Highlands Games à Bressuire, sont au programme de 2026. Les activités reprendront



Dominique Jolly et Bernard Migeon, en charge de la communication.

Photo: CC

après les mois de juillet et d'août.

« Des clients d'avenir pour le commerce local »

L'ACCNDS entretient des relations avec les Pouvoirs publics, notamment en ce qui concerne la liberté de stationner, et lutte contre les arrêtés abusifs de certaines municipalités. « Les camping-caristes sont des clients d'avenir pour le commerce local. La découverte du patrimoine est très présente dans nos choix de circuits et visites », rappelle Dominique Jolly.

La revue « Le Messager » réalisée par Bernard Migeon contribue à entretenir des liens entre les adhérents avec les comptes rendus de voyages, des propositions de voyages et des conseils pratiques.

Site internet : www.accnds.org



4, rue Léopold Nivet
79100 THOUARS
05 49 66 22 35



IMPRIMERIE
Création / impression



contact@maceimprimerie.fr
maceimprimerie.com



La présidente demande si des adhérents veulent bien rejoindre le groupe actuel pour participer activement à l'ACCNDS. Il n'y a aucune candidature au sein de l'assemblée. Les personnes présentes vont voter pour le renouvellement des membres du conseil d'administration. Nous passons donc au vote secret, deux scrutateurs procèdent au dépouillement Mmes C. PINEAULT et P. HERPIN. Il y a 50 votants dont 6 par procuration.

Résultats suite au dépouillement :

GABORIAUD, M-T. MARQUOIS, D. PILLET, A. VERGNAULT : **50 voix** A. PALLUAU **45 voix**.
Sont élus : J. GABORIAUD, M-T. MARQUOIS, A. PALLUAU, D. PILLET, A. VERGNAULT

J.

PROJETS DE SORTIES 2026

JANVIER : du 22 au 26 janvier, GALETTE organisée à Ligugé par A. DEMARS et J. THINON.

FÉVRIER : Fête de la St VALENTIN à St Pierre du chemin, fête des MIMOSAS St Trojan île d'Oléron.
Sortie libre sans contrat de vente.

MARS : du 23 au 27 mars RETROUVAILLES Marais poitevin organisée par J. PRACCHIA.

AVRIL : du 16 au 17 avril la HOLLANDE proposée par A. REDUREAU avec Theiller Voyages.
Le 19 et le 25 avril en nocturne le CARNAVAL DE CHOLET (sans contrat de vente).

MAI : du 4 au 11 mai sortie de la RÉGION NANTAISE organisée par A. REDUREAU.

Du 18 au 27 mai SORTIE VÉLO de OUISTRÉHAM à THOUARS « Vélo Francette ».

JUIN : du 10 au 15 juin HIGHLAND GAMES à Bressuire organisé par J. GABORIAUD.

Du 29 juin au 6 juillet D. JOLLY propose la HAUTE BRETAGNE

AOUT : du 31 août au 9 septembre A. VERGNAUD propose de la CAMARGUE à AVIGNON.

SEPTEMBRE : du 4 au 6 septembre les MONGOLFIADES de THOUARS.

Un rassemblement RETROUVAILLES est envisagé le 15-16-17 septembre.

OCTOBRE : L'A.G est prévue du 9 au 11 octobre, le lieu reste à définir.

8. PRÉSENTATION DES NOUVEAUX ADHÉRENTS

3 nouveaux adhérents : Mr et Mme METEAU, Mr et Mme BRAULT et Mr et Mme FARRE

9. QUESTIONS DIVERSES

- « HELLO ASSO » est une association qui permet de payer avec sa carte bancaire afin de profiter de l'assurance liée à la carte. « HELLO ASSO ».
- Les sponsors partenaires de notre club sont : DÉLICE DU BOUCHER, CAMPING-CARS NIORTAIS, SALAISON DE PRADELLES, SUPER U, LE CYGNE, galettes BERTINE, CŒUR DE POM., Carrosserie ARC EN CIEL, imprimerie MACE.
- Des tees shorts à l'effigie du club sont donnés à chaque adhérent.

L'ordre du jour étant épuisé et n'ayant plus de questions, la présidente remercie tous les organisateurs des sorties et tout le bureau pour le travail effectué.

Fin de l'AG. A 17H30.

A la suite de l'AG le conseil d'administration décide que :

Dominique JOLLY est reconduite dans son rôle de Présidente

Jacques GABORIAUD reste Vice-Président

Denise PILLET Trésorière

Marie Thérèse MARQUOIS Secrétaire

Bernard MIGEON Responsable des Relations publiques

André VERGNAULT et Martine LEPINE restent à la commission Voyages

Alain REDUREAU et Alain PALLUAU restent à la commission Sécurité.

Sortie AG à Sainte Radegonde 79100 THOUARS



Balade en vélo sur la « Vélo Francette »



Bel emplacement parking



Des danses animées



Prestation de Mehdi le magicien



Repas dans une très belle salle accueillante



Remerciement à Pierre et Thérèse



Détente bowling très apprécié à Bressuire



Photo fin de séjour

Assemblée Générale à Belley

L'Assemblée générale de la FFACCC s'est réunie à Belley dans l'Ain le 8 novembre 2025.

Cent deux camping-cars étaient rassemblés et l'ACCNDS était représentée par trois équipages.



Le Conseil d'Administration

Voici quelques informations sur les effectifs de la FFACCC

Ils sont en légère diminution :

2025 - 2861
2024 - 2926
2023 - 3027.



Cette année, il est constaté le départ de trois clubs de la FFACCC

- ACC Vendée (Association Camping-Car Vendée)
- CCC Est (Camping-Car Club de l'Est)
- 3CDV (Camping-Car Club des Vadrouilleurs – Haute Saône)

Et la Fédération se réjouit de l'arrivée de nouveaux clubs

- 3CV (Club Camping-Car Voyages)
- ACCAP (Association Camping-Car Aventuriers Passionnés)
- ACFVO (Auto Caravaning France Vendée Océan)

Protection Juridique

C'est un domaine complexe géré par M.M. Couturier. Elle est assistée par G. Martin, qui nous présente le bilan 2025, 28 dossiers en cours d'examen dont 8 sont déjà réglés. Il est conseillé suite à un sinistre ou problème mécanique de faire les réclamations par courrier recommandé avec AR avec un maximum de preuves, photos, etc... La gestion est assurée par G. Martin qui sera secondée désormais par Alain Angibert, travail d'équipe.

M. Lablanche rappelle qu'avant la fin de l'année, une déclaration du **Chiffre d'Affaires** doit parvenir à la FFACCC avec le nombre de participants par sortie.

M. le Président présente **Hello Asso** support intéressant avec lequel nous pouvons régler par carte bleue. Cette possibilité inclut l'assurance très utile en cas d'annulation (vérifier que votre carte est compatible avec ce système). Une réunion d'information est programmée pour l'ensemble des participants à Belley.



La Communication

Tout d'abord, n'hésitez pas à consulter le site Internet de la FFACCC, de parcourir le magazine Vadrouille et le Monde du Camping-Car. Fin 2025 et en 2026, une chasse au trésor est organisée pour tous les adhérents de la FFACCC, quelques précisions en fin de compte-rendu.



Le Salon du Bourget est un évènement annuel où les échanges et rencontres sont essentiels, des informations actualisées et complètes. Il est intéressant d'y participer pour découvrir vraiment le monde du Camping-Car.

2026 – Conseil d'Administration

Pour le Conseil d'Administration de printemps, il se tiendra en Vendée à « Rives d'Autise »

Pour l'Assemblée générale de l'année prochaine en novembre, le lieu n'est pas encore déterminé, plusieurs pistes sont à l'étude – St Jean du Gard, Nîmes, Saint Lo, entre autres.

L'Assemblée générale ordinaire

Les votes sont approuvés

A la majorité pour :

Le rapport moral, rapport financier, renouvellement de candidature pour le comité exécutif, fonction de trésorier adjoint.

A l'unanimité pour :

Le renouvellement des vérificateurs aux comptes, renouvellement de candidature pour le comité exécutif, fonction de la commission informatique et arrivée de deux nouveaux membres. A ce jour, le comité exécutif est composé de 12 membres. Le quitus sur les travaux des commissions est également voté à l'unanimité.

Après l'Assemblée générale, il est procédé à la remise des prix

Concours Photos 2025

- 1er prix

- Mme Corinne Orsini UCCF Biarritz Week-end de 3 jours Cap Orcada

- 2ème prix

- Mme Jacqueline et Mr Georges Peltier – ACCNDS

Coucher de soleil

Abonnement d'un an à la revue le Monde du Camping-car



La Chasse au trésor

Une présentation figure dans le Vadrouille n° 66 – 3 Louis d'Or à gagner

Les Villages d'étapes participent à cet évènement. Voici le premier indice, le trésor est caché dans un mini camping-car situé dans un des villages étapes (78 en France). Des documents sont mis à votre disposition si vous souhaitez y participer, vous pouvez prendre contact avec D. Jolly.



Le Club se Fait Connaître au Salon du Camping-Car de Niort !

Le Salon du Camping-Car de Niort s'est tenu avec succès du **7 au 9 novembre 2025** à Noron. Cet événement incontournable a attiré un public nombreux, avec environ **quatre mille personnes** venues découvrir les nouveautés et les passionnés du voyage en véhicule de loisir.



Notre présence à ce salon a été rendue possible grâce à l'aimable invitation de notre partenaire, l'entreprise « **CAMPING CAR NIORTAIS** ». Nous les remercions chaleureusement de nous avoir offert l'opportunité d'être représentés et d'aller à la rencontre du public.

Pendant ces trois jours, les membres bénévoles du Club ont tenu un stand convivial. Nous avons mis à disposition des visiteurs :

- De la **documentation complète à consulter** sur les activités et les valeurs de notre Club.
- Des **flyers d'information** pour une distribution rapide.
- L'occasion d'échanger directement avec des **membres passionnés**.

Pour dynamiser notre présence et susciter l'intérêt, nous avons organisé une tombola afin de faire gagner une **adhésion gratuite au Club pour l'année 2026**.

Quinze camping-caristes intéressés ont tenté leur chance. Le tirage au sort, effectué le dimanche soir, a désigné comme heureux gagnants **Monsieur et Madame Soulard Philippe de Courlay (79)**.

Contacté dans la foulée, ce couple nous a fait part de son grand plaisir et de son **désir de nous rejoindre** dès 2026. Nous sommes ravis de les accueillir et de les compter très bientôt parmi nos membres !

Au-delà des gagnants, nous avons bon espoir que sur les quatorze autres participants à la tombola, ainsi que tous les visiteurs avec qui nous avons pu échanger, se concrétisent en **nouvelles inscriptions**.

Notre présence à ce grand rassemblement était sans aucun doute **bénéfique pour la visibilité et le recrutement** de notre Club.

Marie Th

Carrosserie
ARC-EN-CIEL

3, Bd du 21 juin 1940 - ZI Thouars - Louzy

79100 THOUARS

Tél. 05 49 67 85 57

E.mail : carrosserie.arc-en-ciel@wanadoo.fr

www.carrosserie-reparation-arcenciel-camping-car.fr

ACCNDS Sorties 1 semestre 2026

Retrouvailles dans le marais Poitevin du lundi 24 au dimanche 29 mars



Nieul sur l'Autize Meunerie



Abbaye



Promenade en barque



Visite de l'usine de Fleurette

Sortie région Nantaise du 4 au 10 mai



Visite d'une serre et Gaec les Olliviers



Visite artiste ferrailleur



Ballade vélo et marche bord de loire

Sortie vélo du 26 mai au 4 juin



En 2026 de Ouistreham à Angers



GALETTE DES ROIS 2026 au Domaine de Givray à Ligugé

du 22, 23, 24 et 25 JANVIER 2026

Organisé par la Reine et le Roi, Anita et Jacques T



. Rdv jeudi 22 à 9h30 au parking de l'Abbaye de St Savin
Visite de l'Abbaye à 10 h

. Rdv Vendredi 23 domaine de Givray à Ligugé 86240



Projets de sorties 2026

Janvier : Galette des rois sur la région de Poitiers organisée par Anita Demars et Jacques Thinon

Février : Proposition des Fêtes de la st Valentin à St Pierre du Chemin ;

Mars : Retrouvailles marais Poitevin du 24 au 29 mars 20026

Avril : Projet la Hollande du 6 au 17 avril

Mai : Sortie région Nantaise du 4 au 10 mai

Mai : Sortie Vélo circuit vélo Francette départ de Ouistreham dans le Calvados du 26 au 4 juin

Juin : Sortie Highland Games à Bressuire du 10 au 15 juin

Juillet : Sortie Haut de Bretagne de Rennes à Saint Malo du 29 juin au 6 juillet

Septembre : Sortie Camargue-Provence du 31 aout au 9 er septembre

Septembre : Montgolfiade de Thouars le 4, 5 et 6 septembre

Septembre : Retrouvilles Pescalis du 15 au 18 septembre

Certaines de ces dates peuvent être légèrement modifiées

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Conformément aux articles L.211-7 et L.211-17 du Code du tourisme, les dispositions des articles R.211-3 à R.211-11 du Code du tourisme dont le texte est ci-après reproduit, ne sont pas applicables pour les opérations de réservation ou de vente de titre de transport n'entrant pas dans le cadre d'un forfait touristique.

La brochure, le devis, la proposition, le programme de l'organisateur, les formulaires et informations précontractuelles visées à l'article R.211-4 du code du tourisme constituent l'information préalable visée à l'article R.211-5 du Code du tourisme.

Dès lors, à défaut d'information contraire figurant au recto du présent document, les caractéristiques, conditions particulières et prix du voyage tels qu'indiqués dans la brochure, le devis, la proposition, le programme de l'organisateur, les formulaires et informations précontractuelles visées à l'article R.211-4 du Code du tourisme, seront contractuels dès la signature du bulletin d'inscription.

En l'absence de brochure, devis, proposition, programme de l'organisateur, formulaires et informations précontractuelles visées à l'article R.211-4 du code du tourisme, le présent document constitue, avant sa signature par l'acheteur, l'information préalable visée par l'article R.211-5 du Code du tourisme. Il sera donc caduc dans un délai de 24 heures à compter de son émission. En cas de cession de contrat, le cédant et/ou le cessionnaire sont préalablement tenus d'acquiescer les frais qui en résultent. Lorsque ces frais excèdent les montant affichés dans le point de vente et ceux mentionnés dans les documents contractuels, les pièces justificatives seront fournies.

La FFACCC a souscrit auprès de la compagnie MACIF Sud-Ouest Pyrénées, Rue de Pompeyrie 47004 AGEN Cedex, un contrat d'assurance « Multi-garantie Activités Sociales » garantissant sa responsabilité civile générale, sous le N° 15195976.

Elle bénéficie de l'agrément voyage N° IMO75100284

Extraits du Code du tourisme :

Reproduction littérale des articles R.211-3 à R.211-11 du Code du tourisme, conformément à l'article R.211-12 du code du tourisme :

Article R.211-3 : Toute offre et toute vente des prestations mentionnées à l'article L. 211-1 donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section.

Article R.211-3-1 : L'échange d'informations précontractuelles ou la mise à disposition des conditions contractuelles est effectué par écrit. Ils peuvent se faire par voie électronique. Sont mentionnés le nom ou la raison sociale et l'adresse de l'organisateur ou du détaillant ainsi que l'indication de son immatriculation au registre prévu à l'article L. 141-3 ou, le cas échéant, le nom, l'adresse et l'indication de l'immatriculation de la fédération ou de l'union mentionnées au deuxième alinéa de l'article R. 211-2.

Article R.211-4 : Préalablement à la conclusion du contrat, l'organisateur ou le détaillant doit communiquer au voyageur les informations suivantes :

1° Les caractéristiques principales des services de voyage :

a) La ou les destinations, l'itinéraire et les périodes de séjour, avec les dates et, lorsque le logement est compris, le nombre de nuitées comprises ;

b) Les moyens, caractéristiques et catégories de transport, les lieux, dates et heures de départ et de retour, la durée et le lieu des escales et des correspondances. Lorsque l'heure exacte n'est pas encore fixée, l'organisateur ou le détaillant informe le voyageur de l'heure approximative du départ et du retour ;

c) La situation, les principales caractéristiques et, s'il y a lieu, la catégorie touristique de l'hébergement en vertu des règles du pays de destination ;

d) Les repas fournis ;

e) Les visites, les excursions ou les autres services compris dans le prix total convenu pour le contrat ;

f) Lorsque cela ne ressort pas du contexte, si les services de voyage éventuels seront fournis au voyageur en tant que membre d'un groupe et, dans ce cas, si possible, la taille approximative du groupe ;

g) Lorsque le bénéficiaire d'autres services touristiques fournis au voyageur repose sur une communication verbale efficace, la langue dans laquelle ces services seront fournis ;

h) Des informations sur le fait de savoir si le voyage ou le séjour de vacances est, d'une manière générale, adapté aux personnes à mobilité réduite et, à la demande du voyageur, des informations précises sur l'adéquation du voyage ou du séjour de vacances aux besoins du voyageur ;

2° La dénomination sociale et l'adresse géographique de l'organisateur et du détaillant, ainsi que leurs coordonnées téléphoniques et, s'il y a lieu, électroniques ;

3° Le prix total incluant les taxes et, s'il y a lieu, tous les frais, redevances ou autres coûts supplémentaires, ou, quand ceux-ci ne peuvent être raisonnablement calculés avant la conclusion du contrat, une indication du type de coûts additionnels que le voyageur peut encore avoir à supporter ;

4° Les modalités de paiement, y compris le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte et le calendrier pour le paiement du solde, ou les garanties financières à verser ou à fournir par le voyageur ;

5° Le nombre minimal de personnes requis pour la réalisation du voyage ou du séjour et la date limite mentionnée au III de l'article L. 211-14 précédant le début du voyage ou du séjour pour une éventuelle résolution du contrat au cas où ce nombre ne serait pas atteint ;

6° Des informations d'ordre général concernant les conditions applicables en matière de passeports et de visas, y compris la durée approximative d'obtention des visas, ainsi que des renseignements sur les formalités sanitaires, du pays de destination ;

7° Une mention indiquant que le voyageur peut résoudre le contrat à tout moment avant le début du voyage ou du séjour, moyennant le paiement de frais de résolution appropriés ou, le cas échéant, de frais de résolution standard réclamés par l'organisateur ou le détaillant, conformément au I de l'article L. 211-14 ;

8° Des informations sur les assurances obligatoires ou facultatives couvrant les frais de résolution du contrat par le voyageur ou sur le coût d'une assistance, couvrant le rapatriement, en cas d'accident, de maladie ou de décès.

En ce qui concerne les forfaits définis au e du 2° du A du II de l'article L. 211-2, l'organisateur ou le détaillant et le professionnel auxquels les données sont transmises veillent à ce que chacun d'eux fournisse, avant que le voyageur ne soit lié par un contrat, les informations énumérées au présent article dans la mesure où celles-ci sont pertinentes pour les services de voyage qu'ils offrent.

Le formulaire par lequel les informations énumérées au présent article sont portées à la connaissance du voyageur est fixé par arrêté conjoint du ministre chargé du tourisme et du ministre chargé de l'économie et des finances. Cet arrêté précise les informations minimales à porter à la connaissance du voyageur lorsque le contrat est conclu par téléphone.

Article R.211-5 : Les informations mentionnées aux 1°, 3°, 4°, 5° et 7° de l'article R. 211-4 communiquées au voyageur font partie du contrat et ne peuvent être modifiées que dans les conditions définies à l'article L. 211-9.

Article R.211-6 : Le contrat doit comporter, outre les informations définies à l'article R. 211-4, les informations suivantes :

1° Les exigences particulières du voyageur que l'organisateur ou le détaillant a acceptées ;

2° Une mention indiquant que l'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat conformément à l'article L. 211-16 et qu'ils sont tenus d'apporter une aide au voyageur s'il est en difficulté, conformément à l'article L. 211-17-1 ;

3° Le nom de l'entité chargée de la protection contre l'insolvabilité et ses coordonnées, dont son adresse géographique ;

4° Le nom, l'adresse, le numéro de téléphone, l'adresse électronique et, le cas échéant, le numéro de télécopieur du représentant local de l'organisateur ou du détaillant, d'un point de contact ou d'un autre service par l'intermédiaire duquel le voyageur peut contacter rapidement l'organisateur ou le détaillant et communiquer avec lui de manière efficace, demander une aide si le voyageur est en difficulté ou se plaindre de toute non-conformité constatée lors de l'exécution du voyage ou du séjour ;

5° Une mention indiquant que le voyageur est tenu de communiquer toute non-conformité qu'il constate lors de l'exécution du voyage ou du séjour conformément au II de l'article L. 211-16 ;

6° Lorsque des mineurs, non accompagnés par un parent ou une autre personne autorisée, voyagent sur la base d'un contrat comprenant un hébergement, des informations permettant d'établir un contact direct avec le mineur ou la personne responsable du mineur sur le lieu de séjour du mineur ;

7° Des informations sur les procédures internes de traitement des plaintes disponibles et sur les mécanismes de règlement extrajudiciaire des litiges et, s'il y a lieu, sur l'entité dont relève le professionnel et sur la plateforme de règlement en ligne des litiges prévue par le règlement (UE) n° 524/2013 du Parlement européen et du Conseil ;

8° Des informations sur le droit du voyageur de céder le contrat à un autre voyageur conformément à l'article L. 211-11.

En ce qui concerne les forfaits définis au e du 2° du A du II de l'article L. 211-2, le professionnel auquel les données sont transmises informe l'organisateur ou le détaillant de la conclusion du contrat donnant lieu à la création d'un forfait. Le professionnel lui fournit les informations nécessaires pour lui permettre de s'acquiescer de ses obligations en tant qu'organisateur. Dès que l'organisateur ou le détaillant est informé de la création d'un forfait, il fournit au voyageur, sur un support durable, les informations mentionnées aux 1° à 8°.

Article R.211-7 : Le voyageur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet.

Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer l'organisateur ou le détaillant de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable de l'organisateur ou du détaillant.

Article R.211-8 : Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L. 211-12, il mentionne les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, ainsi que le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

En cas de diminution du prix, l'organisateur ou le détaillant a le droit de déduire ses dépenses administratives réelles du remboursement dû au voyageur. A la demande du voyageur, l'organisateur ou le détaillant apporte la preuve de ces dépenses administratives.

Article R.211-9 : Lorsque, avant le départ du voyageur, l'organisateur ou le détaillant se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat, s'il ne peut pas satisfaire aux exigences particulières mentionnées au 1° de l'article R. 211-6, ou en cas de hausse du prix supérieure à 8 %, il informe le voyageur dans les meilleurs délais, d'une manière claire, compréhensible et apparente, sur un support durable :

1° Des modifications proposées et, s'il y a lieu, de leurs répercussions sur le prix du voyage ou du séjour ;

2° Du délai raisonnable dans lequel le voyageur doit communiquer à l'organisateur ou au détaillant la décision qu'il prend ;

3° Des conséquences de l'absence de réponse du voyageur dans le délai fixé ;

4° S'il y a lieu, de l'autre prestation proposée, ainsi que de son prix.

Lorsque les modifications du contrat ou la prestation de substitution entraînent une baisse de qualité du voyage ou du séjour ou de son coût, le voyageur a droit à une réduction de prix adéquate.

Si le contrat est résolu et le voyageur n'accepte pas d'autre prestation, l'organisateur ou le détaillant rembourse tous les paiements effectués par le voyageur ou en son nom dans les meilleurs délais et en tout état de cause au plus tard quatorze jours après la résolution du contrat, sans préjudice d'un dédommagement en application de l'article L. 211-17.

Article R.211-10 : L'organisateur ou le détaillant procède aux remboursements requis en vertu des II et III de l'article L. 211-14 ou, au titre du I de l'article L. 211-14, rembourse tous les paiements effectués par le voyageur ou en son nom moins les frais de résolution appropriés. Ces remboursements au profit du voyageur sont effectués dans les meilleurs délais et en tout état de cause dans les quatorze jours au plus tard après la résolution du contrat.

Dans le cas prévu au III de l'article L. 211-14, l'indemnisation supplémentaire que le voyageur est susceptible de recevoir est au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Article R.211-11 : L'aide due par l'organisateur ou le détaillant en application de l'article L. 211-17-1 consiste notamment :

1° A fournir des informations utiles sur les services de santé, les autorités locales et l'assistance consulaire ;

2° A aider le voyageur à effectuer des communications longue distance et à trouver d'autres prestations de voyage.

L'organisateur ou le détaillant est en droit de facturer un prix raisonnable pour cette aide si cette difficulté est causée de façon intentionnelle par le voyageur ou par sa négligence. Le prix facturé ne dépasse en aucun cas les coûts réels supportés par l'organisateur ou le détaillant.

Conditions particulières

Itinéraire de voyage

L'organisateur, en cas de circonstances exceptionnelles ou s'il juge que la sécurité du voyageur ne peut être assurée, se réserve le droit de modifier les dates, les horaires ou les itinéraires prévus sans que ce dernier puisse prétendre à une quelconque indemnité.

Lieu et horaire de départ

La ville ou région de départ est indiquée sur le contrat de voyage. Les horaires et lieux de rendez-vous qui ne seraient pas indiqués sur le programme sont communiqués quinze jours avant le départ. Ces horaires pourront fluctuer en dernières minutes en fonction de mauvaises conditions de trafic ou autre ; ils ne pourront entraîner d'indemnisation, notamment si le voyage s'en trouve écourté, allongé ou annulé.

Formalités

Les formalités obligatoires précisées à chaque voyage sont indiquées pour les ressortissants français ; il incombe au voyageur étranger de s'informer personnellement auprès du consulat ou de l'ambassade du ou des pays visités des obligations qui lui sont nécessaires. Le participant est seul responsable de la validité de ses pièces d'identité, de son permis de conduire ou des papiers de son véhicule. Si tout ou partie du voyage ne pouvait être effectué pour cause de non validité ou de non présentation de ces documents, le participant ne pourrait prétendre à un quelconque remboursement de la part de l'organisateur. Les enfants mineurs ne sont acceptés qu'accompagnés d'un adulte responsable ou sous autorisation des parents. Ils devront être en possession des documents nécessaires de sortie du territoire. Le participant doit prendre connaissance des informations liées à la situation politique et sanitaire de la destination choisie. Il doit vérifier que son véhicule est bien couvert par une assurance pour le ou les pays traversés ; le défaut d'assurance n'est pas retenu dans les clauses d'annulation.

Annulation, modification et cession

En cas d'annulation par le client, le remboursement des sommes versées interviendra déduction faite du montant des frais d'annulation précisés ci-dessous à titre de dédit en fonction de la date de départ :

- plus de 30 jours avant le départ : 10 € par personne de frais de dossier,- de 30 à 21 jours du départ : 10 % du prix du voyage,- de 20 à 8 jours du départ : 50 % du prix du voyage,

- de 7 à 2 jours du départ : 75% du prix du voyage,

- moins de 2 jours du départ : 100 % du prix du voyage.

L'insuffisance de participants peut entraîner l'annulation sans frais d'un voyage par l'organisateur sur information au plus tard 15 jours avant le départ. Le minimum est de 10 camping-cars : Toutefois compte tenu des conditions particulières de réalisation du voyage, ce nombre pourra être modulé, dans ce cas ce point devra être précisé dans le contrat.

Pour tout changement connu de lui, entraînant la modification d'un élément essentiel du voyage, l'organisateur s'engage, à en informer le client. A défaut d'acceptation, l'annulation sans frais sera de plein droit et le client recevra le remboursement intégral des sommes versées sans autre indemnité.

Les règlements

Ils sont effectués par chèque bancaire à l'ordre de l'association ou du club organisateur.

Situations particulières

En aucun cas l'organisateur ne peut être tenu responsable des pertes, détériorations ou vols du véhicule, des bagages, des espèces, billets de banque, fourrures, bijoux, et objets précieux. De même le participant est seul juge de son aptitude personnelle, notamment physique à participer à la sortie.

Par principe et sauf circonstances particulières les déplacements ne s'effectuent pas en convoi.

Les voyages et sorties proposées par les clubs de la FFACCC, peuvent être achetés chez les voyagistes professionnels ou auprès d'organismes privés ou publics mais sont dans la plupart des cas élaborés directement et bénévolement par les adhérents organisateurs qui oeuvrent pour une majorité. Il appartient à chaque participant de juger de l'opportunité de prendre part ou non aux activités proposées dans une sortie à laquelle il se serait inscrit. Les participants ne peuvent exiger de la FFACCC, des Clubs et/ou des organisateurs qu'il soit tenu compte de toutes leurs particularités telles que handicap, régime, présence d'enfants, présence d'animaux de compagnie, intérêt pour une activité, obligation annexe, etc. Pour tout ou partie des activités auxquelles ils n'auraient pas ou voulu prendre part, ou bien prestations dont ils n'auraient pu bénéficier, du fait de ces particularités, les participants ne peuvent prétendre à dédommagement ou ristourne qui reste à la discrétion du club et/ou de l'organisateur et doit demeurer exceptionnel. La décision du club et/ou de l'organisateur est sans appel.

Durant une sortie, la responsabilité de la FFACCC, des clubs, de leurs Présidents et des organisateurs ne peut en aucune manière se substituer à celle personnelle des participants ou relevant du cadre de l'autorité parentale ou bien de la garde juridique d'un animal ou d'une chose, découlant des articles 1382 – 1384 et 1385 du code civil. Cependant, l'organisateur étant garant du bon déroulement de la sortie, il ne pourra ignorer les incivilités, les désagréments, les gênes etc. Subies par un ou plusieurs participants. C'est pourquoi, en cas de manquement à ses préceptes, notamment du fait d'un participant vis-à-vis d'un autre, l'organisateur pourra être amené à prononcer à l'encontre de l'impétrant un avertissement, ou bien selon la gravité des faits ou en cas de récurrence l'organisateur pourra aller jusqu'à lui signifier son exclusion. La décision de l'organisateur sera sans appel. En cas d'exclusion, les autres participants du même équipage auront la possibilité d'interrompre la sortie pour eux-mêmes. Cette sortie ainsi interrompue ne sera pas susceptible de donner lieu à ristourne ou remboursement, ni pour le participant exclu, ni pour les autres membres de l'équipage dont il fait partie. **Mise à Jour le 23/09/201**

LE MESSAGEUR THOUARSAIS

ACCNDS Espace Clubs Michel Olivier, 5, Rue Denfert Rochereau 79100 THOUARS

Sorties 2026

Janvier			Février			Mars			Avril			Mai			Juin		
j	1	Ferie	D	1		D	1		M	1		v	1	Ferie	L	1	
v	2		L	2		L	2		j	2		s	2		m	2	Vélo
s	3		m	3		m	3		v	3		D	3		M	3	
D	4		M	4		M	4		s	4		L	4		j	4	
L	5		j	5		j	5		D	5	Pâques	m	5	Sortie	v	5	
m	6		v	6		v	6		L	6	L de Pâques	M	6		s	6	
M	7		s	7		s	7		m	7		j	7	région Nantaise	D	7	
j	8		D	8	vacances scolaires (Propositions)	D	8		M	8		v	8		L	8	
v	9		L	9	La St Valentin à	L	9		j	9	Hollande	s	9	du 4/au 11/2026	m	9	
s	10		m	10	St Trojean Ile d'Oléron	m	10		v	10		D	10		M	10	Highlands Games
D	11		M	11	St Pierre du Chemin	M	11		s	11	du 6 au 17/ 2026	L	11		j	11	ouverte à la FFACCC
	12		j	12	Voir le programme	j	12		D	12		m	12		v	12	du 10 au 15 Juin 2026
m	13		v	13	Fête du mimosa à	v	13		L	13	Voyage Thellier	M	13		s	13	
M	14		s	14	St Trojean Ile d'Oléron	s	14	Sortie Ffacc	m	14	et ACCNDS	j	14	Ascension	D	14	à Bressuire
j	15		D	15	Du 13 au 15/02	D	15		M	15		v	15		L	15	
v	16		L	16	Bormes les Mimosas du 14 au 15/02	L	16	Stes Maries de la Mer du	j	16		s	16		m	16	
s	17		m	17	Le Corso Fleuri	m	17	14 au 28 Mars 2026	v	17	proposition	D	17		M	17	
D	18		M	18		M	18		L	18	les 19 et 25	m	19		j	18	
I	19		j	19		j	19		D	19	Carnaval de Cholet	m	19		v	19	
m	20		v	20	Du 12/02 au 1/03	v	20	Printemps	L	20		M	20		s	20	
M	21		s	21	Le Carnaval de Nice	s	21		m	21		j	21		D	21	été
j	22		D	22		D	22		M	22		v	22		L	22	
v	23		L	23		L	23		j	23		s	23		m	23	
s	24		m	24		m	24	Journées	v	24		D	24	Pentecôte	M	24	
D	25	Galette des Rois	M	25		M	25	Retrouvailles	s	25		L	25		j	25	
L	26		j	26		j	26	Du 23 au 27	D	26		m	26	S	v	26	
m	27		v	27		v	27	Marais Poitevin	L	27		M	27	Sortie vélo du	s	27	
M	28		s	28		s	28		m	28		j	28		D	28	
j	29					D	29		M	29		v	29	26 Mai au	L	29	Sortie
v	30					L	30		j	30		s	30	Jeudi 4 Juin	m	30	Haute Bretagne
s	31					m	31		D	31	Fêtes des Mères						

Vacances pour la zone B

Juillet			Août			Septembre			Octobre			Novembre			Décembre		
M	1		s	1		m	1	Sortie Dédé	j	1		D	1	Toussaint	m	1	
j	2	St Malo et ses environs	D	2		M	2	31/08 au 9/09/2026	v	2		L	2		M	2	
v	3		L	3		j	3	du 4 au 6/09/2026	s	3		m	3	C.A et A.G de la Ffacc	j	3	
s	4		m	4		v	4	la Montgolfade à Thouars	D	4		M	4	et	v	4	
D	5	Vacances d'été	M	5		s	5		L	5		j	5	Forum des voyages	s	5	
L	6		j	6		D	6		m	6		v	6		D	6	
m	7		v	7		L	7		M	7		s	7		L	7	
M	8		s	8		m	8	Camargue-Provence	j	8		D	8		m	8	
j	9		D	9		M	9		v	9		L	9		M	9	
v	10		L	10		j	10		s	10	Assemblée générale du club	m	10		J	10	
s	11		m	11		v	11		D	11		M	11	Armistice 1918	v	11	
D	12		M	12		s	12		L	12		j	12		s	12	
L	13		j	13		D	13		m	13		v	13		D	13	
M	14	Fête Nationale	v	14		L	14		M	14		s	14		L	14	
M	15		s	15	ASSOMPTION	m	15	Retrouvailles à Pescalais	j	15		D	15		m	15	
j	16		D	16		M	16	Moncutant du 15 au 17/ 09	v	16		L	16		M	16	
v	17		L	17		j	17		s	17		m	17		j	17	
s	18		m	18		v	18		D	18		M	18		v	18	
D	19		M	19		s	19		L	19		j	19		s	19	
L	20		j	20		D	20		m	20		v	20		D	20	
m	21		v	21		L	21		M	21		s	21		L	21	Noël
M	22		s	22		m	22		j	22		D	22		m	22	
j	23		D	23		M	23	Autonomie	v	23		L	23		M	23	
v	24	Proposition	L	24		j	24		s	24		m	24		j	24	
s	25	Bateaux fleuris	m	25		v	25		D	25		M	25		v	25	Noël
D	26	St Maxire	M	26		s	26		L	26		j	26		s	26	
L	27		j	27		D	27		m	27		v	27		D	27	
m	28		v	28		L	28		M	28		s	28		L	28	
M	29		s	29		m	29		j	29		D	29		m	29	
j	30		D	30		M	30		v	30		L	30		M	30	
v	31		L	31					s	31					j	31	

